



JUSTICE : FAITES VALOIR VOS DROITS D'UN CLIC

Jean Marie Herbaux

Table des matières

1. Les tribunaux dans la poche	3
2. Numéros utiles	3
a. Numéro unique de l'accès au droit.	3
b. Numéro d'aide aux victimes.....	3
c. Violences aux femmes.....	3
d. Allo enfance en danger.....	3
e. Enfants disparus.	3
f. Maltraitance des personnes âgées ou handicapées.	3
3. infos et démarches	3
a. Actions en justices.....	3
b. Famille.	3
c. État civil.	3
d. Travail.	3
e. Entreprises en difficulté.	3
f. Impôts consommation.	3
g. Logement.....	3
h. Infractions routières.....	3

i.	Étranger – nationalité.....	3
j.	Santé.....	3
k.	Baux.....	3
l.	Vente – commerce.....	3
4.	des simulateurs	3
a.	À l’aide juridictionnelle.....	4
b.	Le montant d’une pension alimentaire.....	4
c.	Le montant d’une saisie sur salaire.....	4
5.	Zoom sur :.....	4
a.	Accord amiable.....	4
b.	Violence conjugale.....	4
c.	Changement de nom.....	4
6.	Plus	4
a.	Trouver un professionnel du droit.....	4
b.	Sites institutionnels.....	4
c.	Signaler un problème.....	4

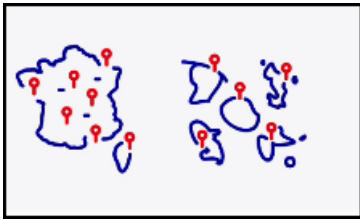
Il suffit désormais d'un mobile pour identifier :

- un tribunal proche de chez soi.
- contacter les numéros d'urgence du ministère.
- ou encore saisir l'aide juridictionnelle...

La machine judiciaire a de quoi impressionner avec ses imposants symboles, son cérémonial et ses arcanes. Tout paraît si complexe de prime abord que l'on ne s'y risquerait pas sans le concours d'un avocat. Cette administration investie d'un pouvoir régalien consent pourtant des efforts pour se mettre au niveau des citoyens. Elle propose ainsi depuis plusieurs années une plateforme internet (Justice.fr) très complète et facile d'accès

Divers services peuvent être activés en ligne. Le site Justice.fr comporte de nombreux accès directs aux tribunaux ou à l'aide aux victimes. Cette volonté d'ouverture aux justiciables s'est traduite en avril par le lancement d'une application mobile, elle aussi dénommée **Justice.fr**, compatible avec les téléphones Android, les iPhone et sur PC. Celle-ci vise à « simplifier la vie des justiciables pour les rapprocher de leur justice », selon les mots du ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti. L'application renferme quelque 8000 fiches -thématiques évoquant l'état civil la famille ou encore les infractions routières, mais aussi des annuaires bien utiles au moment de contacter des professionnels du droit ou de trouver les sites institutionnels.

1. Les tribunaux dans la poche



L'intérêt premier de ce nouvel outil réside dans le fait de pouvoir trouver rapidement le tribunal ou le guichet de justice situés dans un périmètre d'une cinquantaine de kilomètres de l'endroit où l'on se situe. Un système d'icônes permet d'identifier rapidement la nature des différents lieux. Un clic sur l'un des lieux affiche ses coordonnées et il est possible de l'appeler immédiatement depuis l'appli.

2. Numéros utiles



- a. Numéro unique de l'accès au droit.
- b. Numéro d'aide aux victimes.
- c. Violences aux femmes.
- d. Allo enfance en danger.
- e. Enfants disparus.
- f. Maltraitance des personnes âgées ou handicapées.

Il suffit de cliquer sur la carte pour l'appeler.

3. infos et démarches

- a. Actions en justices.
- b. Famille.
- c. État civil.
- d. Travail.
- e. Entreprises en difficulté.
- f. Impôts consommation.
- g. Logement.
- h. Infractions routières.
- i. Étranger – nationalité.
- j. Santé.
- k. Baux.
- l. Vente – commerce.

Si vous avez besoin de renseignements pour envisager une rupture conventionnelle par exemple, dans la partie *infos et démarches*, cliquer sur *Travail, Rupture du contrat de travail dans le secteur privé, rupture conventionnelle, individuelle*. Toutes les informations apparaissent alors ainsi qu'une liste de *Questions / réponses*.

4. des simulateurs

permettent de calculer vos droits.

- a. À l'aide juridictionnelle.
- b. Le montant d'une pension alimentaire.
- c. Le montant d'une saisie sur salaire.

5. Zoom sur :

- a. Accord amiable.
- b. Violence conjugale.
- c. Changement de nom.

6. Plus

- a. Trouver un professionnel du droit.
- b. Sites institutionnels.
- c. Signaler un problème.

L'application devrait monter en puissance dans les prochaines semaines avec, dès l'automne, la possibilité d'effectuer une demande de *casier judiciaire* et de déposer une *demande d'aide juridictionnelle*. En 2024, les usagers pourraient même s'y *constituer partie civile*.

Disponible sur le Play Store, ce site l'est également pour PC. Dans un navigateur, taper dans la barre s'adresses : <https://www.justice.fr/>